



dimanche 10 avril 2016

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2007/03168

Pris en application :
RGP 6.20

Rappel de la réglementation générale**RISQUES DE REMOUS****L'adaptation de la vitesse pour éviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)**

- 02/08/2007 à 07:00**o Canal du Rhône à Sète**

entre les pk 25.000 (écluse de St Gilles) et pk 55.200 (Portes du Vidourle) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Contacts: écluse de St Gilles 04 66 87 75 30 VHF 18 Centre Aigues Mortes 04 66 53 61 00 VHF 10 Il est rappelé aux usagers, que lors d'un croisement ou d'un dépassement, les bâtiments doivent régler leur vitesse et leur distance à la rive afin d'éviter de créer des remous qui soient de nature à causer des dommages aux bâtiments croisés ou dépassés.

Service(s) à contacter :**Date limite d'affichage :**

Prochain avis.

Signé

Jacky JEUNON